

D 270324-24

**DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
-----  
**DE LA COMMUNE DE VIRIAT**

**Séance du 26 mars 2024**

Sur convocation en date du 20 mars 2024, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 26 mars 2024 à 19 h 00, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc
BURTIN Béatrice	JANODY Patrice	CHANEL Serge
JACQUEMET Rodolphe	VINIÈRE Michel	LAUPRETRE Patrick
BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe	BONHOURE Paola
THERMET Laure	MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire
MERLE Sandra	BURDY Meryl	SCHUBERT Anja
JOSSERAND Raphaël		

Étaient excusés :

Kévin CHATARD a donné pouvoir à Annick LACOMBE  
Catherine PERDRIX  
Magalie DAVID a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE  
Emmanuel TAPONARD a donné pouvoir à Bernard PERRET  
Joséphine MAZUÉ  
Zahira BELQAID a donné pouvoir à Sandra MERLE

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 29**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE

**MODIFICATION DE LA CESSION DE LA PARCELLE AL 134 ET CESSION PARTIELLE DES PARCELLES AL 71 ET AL 141**

Entendu le rapport de M. le Maire

Vu les articles L2121-13, L2122-22 et L2241-1 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu la réponse ministérielle publiée au JO du 23 novembre 2010

Vu la délibération du Conseil municipal de Viriat du 25 février 2020 autorisant M. le Maire à saisir le service France Domaines de la Direction Départementale des Finances Publiques afin de connaître son avis sur la valeur vénale de terrains situés dans la zone d'activités des Baisses et la demande de mise à jour de l'estimation de la valeur vénale transmise au service France Domaines le 18 décembre 2023

Vu l'avis du service France Domaine de la DDFIP remis le 9 janvier 2024

Vu la délibération du 23 janvier 2024 cédant à la société Cybelim un tènement 1482 m<sup>2</sup> composé de la parcelle AL 134 en totalité classé en Ux (869.17 m<sup>2</sup>), d'une partie des parcelles AL71 classé en N (354.18 m<sup>2</sup>) et AL 141 classé en Ub (258.01 m<sup>2</sup>) au prix global de 35 €/m<sup>2</sup>

La société Cybelim a modifié sa demande quant à l'acquisition du tènement initial. Le projet porte désormais sur l'acquisition de :

- la parcelle AL 134 classée en Ux (455 m<sup>2</sup>) pour une valeur vénale estimée par France Domaines à 47 € HT/m<sup>2</sup>
- la parcelle AL71 classée en N (139 m<sup>2</sup>) pour une valeur vénale estimée par France Domaines à 3.38 € HT/m<sup>2</sup>
- la parcelle AL 141 classée en Ub (44 m<sup>2</sup>) pour une valeur vénale estimée par France Domaines à 140 € HT/m<sup>2</sup>

D 270324-24

**Compte tenu de ces modifications, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- abroger la délibération du 23 janvier 2024
- céder un tènement de 638 m<sup>2</sup> composé de la parcelle AL 134 classée en Ux (455 m<sup>2</sup>) pour une valeur vénale estimée par France Domaines à 47 € HT/m<sup>2</sup>, de la parcelle AL71 classée en N (139 m<sup>2</sup>) pour une valeur vénale estimée par France Domaines à 3.38 € HT/m<sup>2</sup> et de la parcelle AL 141 classée en Ub (44 m<sup>2</sup>) pour une valeur vénale estimée par France Domaines à 140 €HT/m<sup>2</sup>
- noter que les recettes prévisionnelles de cette cession seront inscrites dans le budget correspondant soit en 2025
- noter que les frais d'acquisitions sont à la charge de l'acquéreur
- noter que le paiement de l'indemnité d'éviction agricole est à la charge de la Commune
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,  
Bernard PERRET

A blue ink signature of Bernard Perret, consisting of several loops and a long horizontal stroke, written over a circular official stamp of the Mayor of Aïn.

Le Secrétaire de Séance,  
Emmanuelle MERLE

A blue ink signature of Emmanuelle Merle, consisting of several loops and a long horizontal stroke, written over a circular official stamp of the Secretary of the Session of Aïn.